



100% IDT
INCLUSION,
UN DÉFI,
UN TERRITOIRE



BANQUE des
TERRITOIRES



Opération soutenue par l'État dans le cadre de l'action « Territoires d'innovation pédagogique » du Programme d'investissements d'avenir, opéré par la Caisse des Dépôts

APPEL A PROJETS VAGUE 2 — Février 2022 :

SOUTIEN À LA RECHERCHE COLLABORATIVE EN ÉDUCATION

Ressources pédagogiques pour l'inclusion et la réussite de tous les élèves

Le [PIA 3 100% IDT \(100% Inclusion, un Défi, un Territoire\)](#) lance son deuxième appel à projets pour l'année 2022 dans le cadre de [l'Action 6 « Concevoir un répertoire de ressources pédagogiques inclusives »](#). Cet appel à projets vise à soutenir la mise en œuvre de recherches-actions collaboratives en éducation sur le thème de l'inclusion, le montant maximal demandé ne pouvant excéder 10 000 €. Plus spécifiquement, il s'agit de concevoir des ressources pédagogiques inclusives pour l'ensemble des acteurs impliqués dans la scolarité des élèves par le biais de recherches innovantes alliant des unités de recherche, des formateurs/professionnels de terrain et les établissements scolaires des régions académiques Hauts-de-France et Normandie et plus largement toute structure concernée par l'éducation de jeunes à besoins éducatifs particuliers.

Cahier des charges

1. Les projets devront impérativement s'inscrire dans une logique de recherche-action collaborative entre chercheurs et praticiens en vue d'apprécier les effets des interventions non seulement sur les apprentissages, mais également sur les conceptions et pratiques des enseignants/professionnels de terrain.
2. Les projets proposés devront concerner les élèves du premier et/ou du second degré et avoir un impact direct pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.
3. La méthodologie de recherche utilisée devra être obligatoirement orientée vers la conception d'outils pour permettre à l'issue du projet la génération de ressources pédagogiques inclusives.
4. Les partenariats institutionnels mentionnés dans le dossier de candidature devront être déjà établis au moment de la soumission pour garantir la production et la diffusion des ressources pédagogiques inclusives générées à l'issue du projet. Les porteurs pourront solliciter la contribution des partenaires du pôle pilote 100 % IDT (Réseau Canopé et SynLab) ou de tout autre organisme en mesure d'assurer ces missions.
5. Nous invitons les porteurs à nous faire parvenir les devis des différents partenaires associés au projet. Ces documents seront à nous transmettre de préférence au moment

de la soumission du dossier de candidature ou, à défaut, jusqu'à la réception de la décision par le comité opérationnel de l'Action 6.

6. Les porteurs ayant déjà déposé une candidature lors du précédent appel à projets peuvent soumettre une nouvelle proposition et s'inscrire dans une démarche de continuité. Nous les invitons à indiquer de façon explicite dans le dossier de candidature la façon dont les remarques qui ont été soulevées par les experts ont été prises en compte.
7. Les porteurs de projets s'engagent à fournir à la fin du projet un rapport de clôture précisant les objectifs atteints, ainsi qu'une ressource pédagogique associée, diffusable après des acteurs du Pôle Pilote.

Thématiques proposées dans le cadre de l'appel à projets 2022 de l'Action 6 du PIA 100% IDT

Quatre grandes thématiques sont proposées par le comité opérationnel de l'Action 6 dans le cadre de cet appel à projets 2022 :

- 1. Les stratégies d'apprentissages, la métacognition, et la formation des enseignants à la discipline des sciences cognitives.**
- 2. L'acquisition des compétences fondamentales en langage et en mathématiques.**
- 3. La création d'outils pédagogiques visant à sensibiliser les enfants au handicap et à la différence.**
- 4. Le développement de ressources pédagogiques et technologiques visant à favoriser l'accessibilité numérique.**

Appel à projets Action 6 PIA 100% IDT 2022 : Modalité de soumission, évaluation et calendrier

Les projets devront se conformer au cadre fixé dans le dossier de candidature disponible en annexe. Le dossier est composé de **4 volets** qui devront être précisément complétés :

- 1. Un volet d'identification du projet** comportant un titre explicite, un acronyme, 5 mots clés maximum, un résumé n'excédant pas 10 lignes, le nom et les coordonnées du laboratoire qui sera porteur du projet et des partenaires impliqués.
Le comité sera sensible à l'implication des partenaires dans le projet.
- 2. Un volet descriptif du projet** présentant un bref état de l'art sur le sujet, une problématique générale, les hypothèses du travail ainsi que la méthodologie employée (3 pages maximum).
- 3. Un volet échéancier du travail** précisant les grandes étapes du projet, un calendrier prévisionnel du travail à réaliser en précisant les lieux concernés pour la récolte des données (1 page maximum). Les projets déposés et les objectifs mentionnés doivent s'inscrire dans un calendrier contraint aux exercices budgétaires 2022 et 2023.
- 4. Un volet budgétaire** précisant les dépenses prévues par poste ainsi que la somme demandée. **L'aide accordée par l'Action 6 du PIA 100% IDT ne peut dépasser 10 000 euros par projet.**

Les dossiers devront être envoyés en version électronique (fichiers pdf) à Laure IBERNON (laure.ibernon@u-picardie.fr) et Geoffrey BLONDELLE (geoffrey.blondelle@u-picardie.fr). Pour tout problème rencontré, envoyez un mail à geoffrey.blondelle@u-picardie.fr.

Le calendrier prévisionnel du présent appel à projets est le suivant :

Date limite de dépôt des projets	04/04/2022
Examen des projets par le comité opérationnel de l'Action 6	Entre le 25 et le 30 avril 2022
Envoi des décisions par la commission	02/05/2022